



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL Commission ad hoc

Le volet agricole du Plan climat vaudois obtient un très fort soutien de la commission du Grand Conseil

La commission ad hoc chargée de l'examen de l'exposé des motifs et projets de décret appuie le projet présenté par le Conseil d'Etat, soit 28 millions de francs pour financer un paquet de 9 mesures d'impulsion. Objectifs : soutenir son adaptation aux changements climatiques en vue de baisser de 20% les émissions CO2 de l'agriculture d'ici à 2030 et amélioration de la résilience des sols face à la sécheresse. La commission souhaite que ce premier pas soit suivi d'autres rapidement.

L'agriculture peut jouer un rôle dans la captation des émissions de gaz à effet de serre (GES) avec l'augmentation de la séquestration de carbone dans les sols. L'augmentation des taux de matières organiques dans les sols vaudois permettra aussi d'améliorer la fertilité à long terme et la résilience des sols face à la sécheresse. Les mesures proposées, incitatives, doivent servir d'impulsion pour assurer à terme le déploiement à plus large échelle des actions identifiées comme étant efficaces (Plan climat 2^e génération). Le projet fait en outre la part belle aux initiatives du terrain puisqu'il prévoit un peu plus de 4 millions pour le soutien aux mesures innovantes.

Les intenses débats en commission, comme souvent quand il s'agit d'agriculture, ont permis de constater que le thème exigeait doigté et finesse pour susciter l'adhésion et concilier les exigences de l'urgence climatique à celles de la production. Un certain nombre de craintes, liées principalement au risque de surcharge non rétribuée de travail pour les exploitations participantes, ont pu être mises à jour. Afin de lever ces obstacles et à satisfaction de la commission, le Département a proposé de simplifier certaines mesures et de renforcer celles qui sont directement applicables, assurant ainsi que 86% du crédit-cadre serait directement attribué aux exploitations agricoles.

La commission salue l'accès aux praticiens par le suivi individualisé des exploitations participant à la mesure d'amélioration de la fertilité des sols. Elle relève toutefois deux difficultés auxquelles il s'agira d'être attentifs, à savoir que les analyses détaillées d'un échantillon de sol sont encore très onéreuses et que l'amélioration de la qualité d'un sol ne s'observe que sur le (très) long terme. Elle a en outre pris connaissance qu'un

grand nombre d'exploitantes et exploitants étaient prêts à s'engager dans le type de démarches proposées dans le décret qu'ils attendent avec impatience.

Face à l'urgence climatique, la commission salue les mesures proposées, que certains auraient voulu voir plus ambitieuses. Aussi, elle souhaite présenter rapidement son rapport au Grand Conseil et formule à l'unanimité le vœu que des moyens conséquents soient mis à disposition du prochain décret encadrant le volet agricole du Plan climat vaudois 2^e génération. Elle recommande, à l'unanimité encore, l'entrée en matière sur ce projet ainsi que l'acceptation, cette fois avec une abstention, du rapport du Conseil d'Etat à une motion qui concerne deux directives, l'une sur l'épandage et l'autre sur le compostage.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 novembre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Stéphane Montangero, président de la commission

TÉLÉCHARGEMENTS